



Délibération
Du Comité Syndical
Du 10 octobre 2024

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 15/10/2024

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 11/10/2024

Id S2low : 062-256204033-20241010-F2_10_10_2024-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET

F2 : Recettes compensatoires versées au SITAC par ses membres – Montant des contributions au titre de l'année 2025

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Par délibération du 26 septembre 2019, le Comité Syndical a approuvé les modalités de calcul des recettes compensatoires relatives à la mise en œuvre de la gratuité du réseau de bus versées par les collectivités adhérentes au syndicat.

Il convient de déterminer le montant à verser par les membres du SITAC au titre de l'année 2025 :

Détermination du coût de revient du service transport au titre de l'année 2025 :

L'assiette de la recette compensatoire est composée de l'ensemble des charges à caractère général et des dotations aux amortissements.

Charges à caractère général : 16 500 000€ (dont 16 000 000€ de charges liées à l'exploitation du réseau)

Dotation aux amortissements : 1 400 000€

Total du coût de revient du service estimé pour 2025 (sur la base de l'avenant n°11 à la DSP) :
17 900 000 €HT

Montant total de la recette à compenser (10% du coût de revient du service transport) :
1 790 000 €HT

Détermination de la recette compensatoire versée au SITAC par ses membres :

PART A :

Compensation liée à la perte de recettes sur la vente des titres sociaux (sur la base des recettes prévisionnelles prévues dans la DSP pour les personnes âgées et demandeurs d'emploi) à savoir 232 339 €HT

Communes de l'Agglomération (99.6%) : 231 410 €HT soit 254 551 €TTC

Commune de Guînes (0.4%) : 929 €HT soit 1 022 €TTC

PART B :

Détermination de la contribution complémentaire après déduction des autres recettes encaissées par le SITAC y compris la compensation liée à la perte de recettes sur la vente des titres sociaux (part A) :

Recettes propres prévisionnelles pour 2025 (telles que reprises dans l'annexe P de la convention de DSP et dans le protocole d'accord avec la Région pour le transport scolaire) :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Recettes publicitaires : 27 836 €HT
Locations vél'in : 8 821 €HT
Locations vélect'in : 20 925 €HT
Soirées Majest'in : 9 375 €HT
Locations privées Majest'in : 4 167 €HT
Recettes transport scolaire : 841 312 €HT

Total prévisionnel de recettes encaissées : 912 436 €HT

Recettes restant à compenser par les collectivités membres : 1 790 000 – 912 436 – 232 339 = 645 225 €HT

Coût total prévisionnel « réseau bus » pour 2025 : 14 514 754€
Coût de la desserte de la commune de Guînes : 213 870€ (sur la base du nombre de kilomètres effectués par la ligne 6 sur Guînes intra-muros) soit 1.5% du total des charges
Coût de la desserte de la Communauté d'agglomération : 14 300 884€ soit 98.5% du total des charges

Determination de la somme à verser au SITAC :

- Pour la commune de Guînes (représentée par la communauté de communes Pays d'Opale qui se substitue à elle) : $1.5\% \times 645\,225 = 9\,678$ €HT soit 10 646 €TTC
- Pour la Communauté d'Agglomération : $98.5\% \times 645\,225 = 635\,547$ €HT soit 699 102 €TTC

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **FIXE** le montant des recettes compensatoires à verser au SITAC au titre de l'année 2025 comme suit :

Communauté de Communes Pays d'Opale (pour la commune de Guînes) :

PART A : 929 €HT soit 1 022 €TTC
PART B : 9 678 €HT soit 10 646 €TTC
TOTAL : 10 607 €HT soit 11 668 €TTC

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers :

PART A : 231 410 €HT soit 254 551 €TTC
PART B : 635 547 €HT soit 699 102 €TTC
TOTAL: 866 957 €HT soit 953 653 €TTC

Ces montants sont arrêtés sur la base des charges prévisionnelles connues à ce jour et pourront évoluer sur délibération du SITAC si de nouveaux services venaient à être enclenchés.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le jeudi dix octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi trois octobre.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Madame Edwige LEBLOND
Monsieur Jean-Luc LOQUET

Excusés :

Madame Patricia BASSET
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Sébastien CASTELLE
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Laurent LENOIR
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX
Monsieur Jean-Luc MAROT
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT